

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 29/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames DESCHASEAUX Marie, DESPREZ Brigitte, NINANNE Margot, RAMOS Nancy, STUTZINGER Tabatha, Messieurs DA PRATO Joël, HISLEN Vincent, HUSER Marc, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procurations : Monsieur PIZOIRD Vincent à Monsieur HUSER Marc, Monsieur SCOTTI Patrick à Madame RAMOS Nancy

Convocation et affichage : 13/05/2026

Secrétaire de séance : Vincent HISLEN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2025, d'un montant total de 2029 €. Il rappelle également qu'un montant de 2700 € est inscrit au budget primitif 2026 et que seules les associations ayant fait une demande en bonne et due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :

A l'unanimité :

Association	Montant 2026
ADMR de la Vallée du Jabron / Sisteron	300 €
Association « Les Jeux Bronnaises » de Noyers sur Jabron	200 €
Louveterie des Alpes de Haute Provence	40 €
Pompiers de Noyers sur Jabron	150 €
Société de Chasse « La Fraternelle »	450 €
Trail Running Athlétique Club Sisteronais (TRACS)	30 €

Par 10 voix pour :

Monsieur DA PRATO Joël ne prend pas part au vote.

Association	Montant 2026
Association « Animons Bevons »	600 €

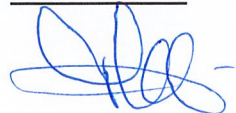
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mai 2026,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire

Vincent HISLEN

